

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de consolidation et de sécurisation de la chaussée de Saint-Martory Commune de Saint-Martory

Une enquête publique, est ouverte, portant sur la demande d'autorisation de consolidation et de sécurisation de la chaussée de Saint-Martory, sur la commune de Saint-Martory.

La personne responsable du projet est M Sébastien Prudhomme (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Tél : 05.61.24.98.66) auprès duquel des informations pourront être demandées.

Le dossier d'enquête, sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de la commune de Saint-Martory pendant 34 jours consécutifs du **mardi 2 mai à 9h00 au lundi 4 juin 2018 à 12h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique à la mairie de la commune de Saint-Martory à ses jours et heures d'ouverture habituels : du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 .

Le dossier d'enquête sera téléchargeable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Police-de-l-eau>

Chacun pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : ddt-seef-enquete-eau@haute-garonne.gouv.fr. Ces observations et propositions seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à cette même adresse.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire-enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : M le commissaire enquêteur – Enquête publique chaussée de Saint-Martory – mairie de Saint-Martory 7, avenue Norbert Casteret 31360 Saint-Martory. Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la mairie où elles seront tenues à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné après **le lundi 4 juin 2018 à 12h00**, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Monsieur Yves Jacops a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de la commune de Saint-Martory aux jours et heures suivants :

- **mercredi 2 mai 2018 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 15 mai 2018 de 9h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 25 juin 2018 de 15h00 à 17h30 ;**
- **lundi 4 juin 2018 de 9h00 à 12h00.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de la commune de Saint-Martory et sera publiée sur le site des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse précitée.

Les personnes intéressées pourront obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – unité des procédures environnementales – 2 bd Armand Duportal, B.P. 7001, 31038 Toulouse cedex 9,

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.